



DELIBÉRATION N° 67/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE
Modifications de la Charte relative
aux comités de quartier**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Était représenté :

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Rapporteur : Halim YALCIN

Par délibération n°14/2021 du 25 février 2021 puis par délibération n°48/2021 du 25 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création de 11 comités de quartier destinés à favoriser la participation et l'implication des citoyens dans la vie démocratique de la Commune de Volvic.

Par cette même délibération le Conseil Municipal a approuvé une charte définissant un mode de fonctionnement entre les comités de quartier et la municipalité.

Cette charte nécessite d'être modifiée afin de faciliter davantage les modalités de fonctionnement des comités de quartier et leurs relations avec les services de la commune.

Ainsi, le Conseil Municipal, Halim YALCIN entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la nouvelle charte relative aux comités de quartier, annexée à la présente délibération, étant précisé que les modifications portent sur les modalités portant sur la réservation des salles et du matériel, les demandes d'impressions et de communication et la procédure à appliquer dans le cadre de dépenses effectuées par les comités de quartier.

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

le : 20/06/2023

Publié ou notifié

Le : 26/06/2023

Le Maire,

Laurent THEVENOT

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Laurent THEVENOT



Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 20/06/2023
Publié ou notifié
Le : 26/06/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

